

## CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE SUR L'ÉTANG DU HAUT SUR LE SITE DE LA FORGE À GLAGEON POUR LA SAISON 2026

TOUTE PRÉSENCE SUR CE SITE IMPLIQUE LA CONNAISSANCE DU PRÉSENT RÈGLEMENT  
ET OBLIGE L'UTILISATEUR À S'Y CONFORMER DANS SON INTÉGRALITÉ.

### LES ÉTANGS DE LA FORGE À GLAGEON : UN ÉCRIN NATUREL CLASSÉ NATURA 2000

*Au cœur du parc naturel régional de l'Avesnois, les étangs de la Forge à Glageon forment un site d'exception, à la fois préservé et accueillant. Classé site Natura 2000 intitulé « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor », ce site est un espace naturel exceptionnel qu'il convient de respecter et protéger.*

### RÈGLES GÉNÉRALES

- La pratique de la pêche doit être conforme à l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Nord pour l'année 2026.
- La remise à l'eau immédiate de toutes les carpes est obligatoire de jour ou de nuit.
- La carte de pêche fédérale en cours de validité est obligatoire. Elle doit être présentée, avec le bon de réservation, lors de tout contrôle par les agents chargés de la police de la pêche.
- La pêche nocturne de la carpe n'est autorisée qu'à partir des 3 postes de pêche matérialisés.
- Il est impératif que les pêcheurs respectent ce site naturel et se respectent entre eux dans leurs pratiques.
- Le pêcheur s'engage à maintenir les abords de son poste de pêche et de bivouac en parfait état. Les détritiques devront être emmenés en quittant les lieux.
- Le numéro de poste de pêche choisi et les horaires devront être impérativement respectés.

### INTERDICTIONS

- Les feux sur les berges, barbecue, brasero sont interdits.
- La coupe et le ramassage du bois sont interdits.
- La baignade est interdite.
- Il est formellement interdit de jeter ses mégots.

	<b>Sur les postes identifiés et numérotés</b>
<b>PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE</b> (sur réservation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisée pour une durée maximale de 48 heures</li> <li>- Période autorisée du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2026</li> <li>- Horaires : Arrivée possible à partir de 14h en début de session et départ avant 12h en fin de session, le lendemain (24h) ou le surlendemain (48h)</li> <li>- Seuls les bivvys et abris de couleur verte sont autorisés.</li> <li>- Les véhicules doivent être stationnés sur les parkings prévus.</li> </ul>
<b>UTILISATION DU BATEAU AMORCEUR</b>	Seule l'utilisation de bateaux amorceurs est autorisée. L'utilisation du float-tube, du bateau pneumatique... est interdite.
<b>MATERIEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le bien-être du poisson capturé, il est impératif d'utiliser une épuisette à carpe et un tapis de réception adéquat.</li> <li>- Les sacs de conservation sont strictement interdits.</li> </ul>

**LES POSTES IDENTIFIÉS ET NUMEROTÉS SONT UNIQUEMENT DÉDIÉS À LA PÊCHE DE NUIT DE LA CARPE ;  
LA PÊCHE DE JOUR Y EST TOTALEMENT INTERDITE SUR LA PÉRIODE DÉFINIE.**

### EN CAS DE NON-RESPECT

Chaque pêcheur doit avoir un comportement respectueux du site et des autres usagers, pêcheurs ou non.

Dans le cas où des incivilités seraient commises, le pêcheur pourrait être sanctionné, notamment par l'impossibilité de faire une nouvelle réservation et ce pour une durée indéterminée.

### QUI CONTACTER EN CAS DE PROBLÈME :

- Braconnage, pollution... : Fédération : 03 27 20 20 54 - 06 03 36 19 16 - 07 57 49 54 65
- Autre : Police - Gendarmerie : 17 / Pompier : 18 / SAMU : 15 / Urgence Europe : 112

# Site de la Forge Pêche carpe de nuit sur l'étang du Haut



Année 2026

## Vue d'ensemble du site



- Étang du Bas, Carpodrome  
Pêche à une canne uniquement
- Étang du Haut, pêche de la carpe de nuit autorisée pour une période et conditions définies

Accès:  
Étang de la Forge, les Portions, Glageon

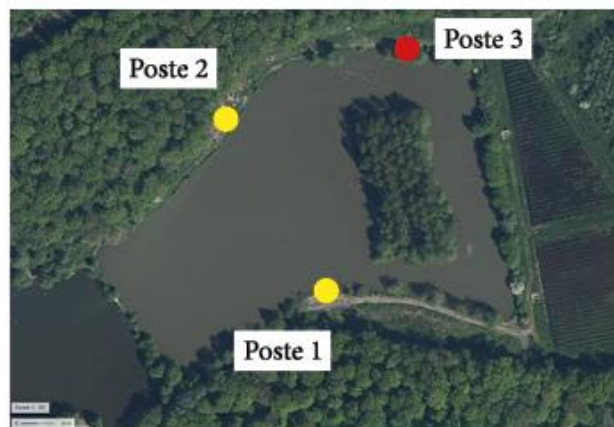
Stationnement:  
2 zones possibles, pour le parking situé au sud, merci de laisser libre l'accès à la barrière pour nos services



## Zoom étang du Haut Localisation points de pêche

3 postes de pêche identifiés:  
Les postes 1 et 2 avec une large berge peuvent accueillir 2 pêcheurs

Pour les postes 1 et 3 ne pas encombrer le chemin, il est susceptible que des véhicules de la Fédération l'utilisent. Le chemin est également un sentier de randonnée «Circuit des Marroux» régulièrement empreinté par des promeneurs.



### Postes de pêche pour la carpe de nuit :

- Poste pour 1 pêcheur
- Poste pour 2 pêcheurs



### A SAVOIR :

Ce règlement, valable pour l'année 2026, fait suite à la volonté de la Fédération d'ouvrir une partie du site des étangs de la Forge à la pêche nocturne de la carpe. Ce faisant, ces modalités sont susceptibles d'évoluer en cours de saison, en cas de dégradations ou de non-respect du règlement par les pêcheurs.

**TOUT MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT EST SUSCEPTIBLE DE REMETTRE EN CAUSE LA RECONDUCTION DE L'AUTORISATION POUR L'EXERCICE SUIVANT.**